



**DOCUMENT  
D'INFORMATION  
COMMUNALE  
SUR LES RISQUES MAJEURS**

**D.I.C.R.I.M.**



## Le mot du Maire

« Le risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur les installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassé par l'immensité du désastre ! » C'est par cette définition que Monsieur Haroun Tazieff définissait le risque majeur

On dit que le risque est majeur lorsque l'aléa (phénomène particulier, naturel ou technologique), à lieu dans une zone où existent des enjeux humains ou matériels importants.

Chaque citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour sa protection.

Il nous a semblé important que les habitants de Montrichard soient informés des risques qu'ils encourent sur la commune même si ce risque peut paraître faible.

Vous trouverez dans ce document ce qu'il faut ou ce qu'il ne faut pas faire, les précautions à prendre en fonction des aléas pouvant se manifester.

Le MAIRE

Un événement potentiellement dangereux est un aléa, il ne devient un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence. Le risque majeur est donc la coexistence d'un aléa avec des enjeux.

Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont regroupés en 3 grandes familles :

- les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique...
- les risques technologiques : liés à l'activité humaine, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage...
- les risques de transports collectifs (personnes, matières dangereuses) sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux (voir plus bas) varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.

**Deux critères caractérisent le risque majeur :**

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

**Sur la commune de Montrichard deux types de risques sont recensés par un plan particulier des risques naturels : l'inondation, les mouvements de terrains**

**Toutefois il convient de leur ajouter, le transport de matière dangereuse.**

**Qu'est ce qu'un  
risque Majeur ?**



## L'INONDATION

*Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies fortes et durable.*

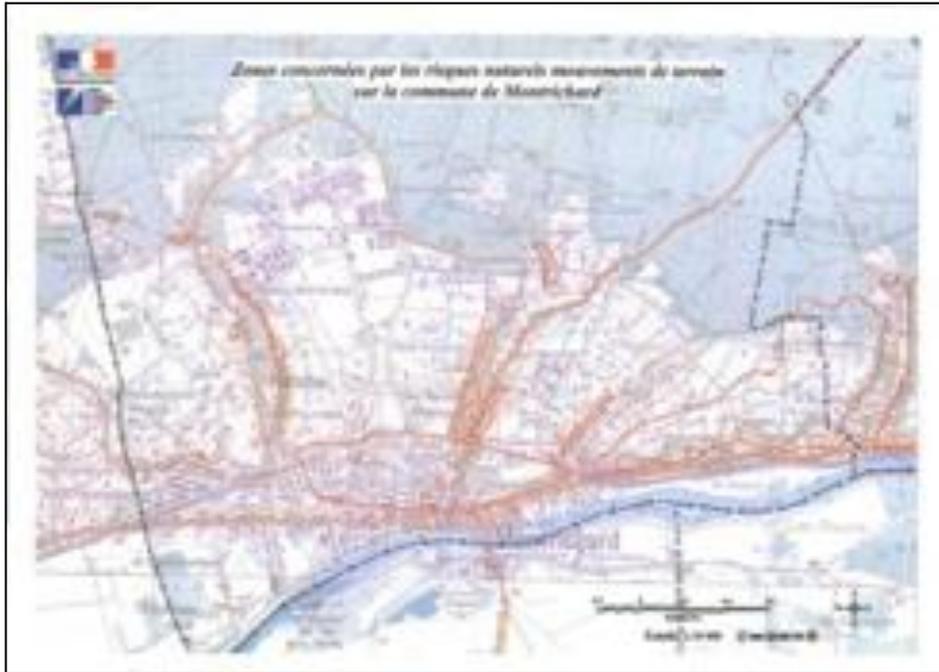
*Situé sur les bords du cher Montrichard a été régulièrement inondée. En 2000 la préfecture de Loir et Cher à approuvé un plan de prévention des risques naturel prévisible concernant les inondations sur plusieurs quartier de la commune avec des risques plus ou moins important.*

*Une carte de suivie des crues est accessible sur le site : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr), on peut consulter la carte de vigilance météorologique ou la carte des vigilances « crues » et ses bulletins associés*

### *Que faire ?*

- Fermer toutes les ouvertures*
- Couper le gaz et l'électricité*
- Si possible monter dans les étages*
- **Ne circulez pas à pieds ou en véhicules dans les zones inondées.***

## LES MOUVEMENTS de TERRAIN



*Montrichard est sujet aux mouvements de terrains (éboulement, affaissements) ainsi qu'aux retraits ou gonflement argilo-calcaire. La carte ci-dessous indique les zones concernées par ces évènements. Un plan particulier a été prescrit en date du 29/07/1999 suite au mouvement de terrain de 1996 et aux retraits ou gonflements argileux de 1991,*

### *Que faire ?*

- *Contactez les secours (tel : 18)*
- *Prenez contact avec la Mairie*
- *Contactez votre assurance*
- *Prenez des photos et noter la date*
- *En cas d'évacuation couper l'eau l'électricité et le gaz*
- *Sécurisez votre habitation et récupérez vos affaires personnelles indispensables.*

## *Le TRANSPORT des MATIERES DANGEREUSES*

*Une marchandise dangereuse est une matière ou un objet qui, par ses caractéristiques physico-chimiques (toxicité, réactivité ...) peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement. Tous les jours, une grande variété de marchandises dangereuses est transportée dans le monde, dont la majeure partie (80%) est destinée à des usages industriels. Ces marchandises peuvent être transportées sous forme liquide (ex : chlore, propane, soude...) ou solide (ex : explosifs, nitrate d'ammonium...). Ces substances ont souvent une concentration et une agressivité supérieures à celles des usages domestiques.*

*Les principales conséquences engendrées par la survenue d'un accident lors du transport de marchandises dangereuses sont :*

- un incendie*
- un dégagement de nuage toxique*
- une explosion*
- une pollution du sol et/ou des eaux*

*Notre commune est traversée par la RD 784 et à proximité de la RD 976 sur lesquelles circulent de nombreux poids lourds.*

*Montrichard est également traversé par la ligne SNCF TOURS-VIERZON avec un passage à niveau ainsi que deux tunnels.*

*L'addition de ces flux de marchandises laisse à penser qu'un risque potentiel de transport de matière dangereuse n'est pas négligeable sur notre commune.*

### *Que faire en cas d'accident d'un transport de matières dangereuses :*

- S'éloigner*
- Prévenir les secours*
- Se tenir du côté d'où vient le vent*
- Calfeutrer les ouvertures si vous vous tenez dans un bâtiment*
- Ne fumez pas, ne pas faire d'étincelle, n'utilisez pas de téléphone mobile à proximité*



*MAIRIE : 02.54.71.66.34*

*PREFECTURE : 02.54.81.54.81*

*GENDARMERIE : 17*

*CENTRE DE SECOURS : 18*

*POLICE MUNICIPALE : 02.54.71.66.42*

*NUMEROS DE TELEPHONE UTILES*